

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 1^{er} DÉCEMBRE 2014 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M. Clément Légaré, M. Marc L'Heureux, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

ÉTAIT ABSENT : Mme Mylène Le Cavalier.

Le directeur général, M. Pascal Caron, est aussi présent.

140145 RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 NOVEMBRE 2014 ET DU 25 NOVEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les procès-verbaux des séances du 3 novembre et du 25 novembre 2014 soient adoptés.

ADOPTÉE

140146 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 1^{er} décembre 2014 totalisant la somme de 96 179.81\$ et regroupant les chèques 24891, à 24944 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 20 021.66\$ et regroupant les prélèvements no 672 à 694 soit approuvée.

ADOPTÉE

140147 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront aux dates suivantes et qui débiteront à 20h00

Lundi 12 janvier 2015

Lundi 2 février 2015

Lundi 2 mars 2015

Lundi 13 avril 2015

Lundi 4 mai 2015

Lundi 1er juin 2015

Lundi 6 juillet 2015

Lundi 3 août 2015

Lundi 14 septembre 2015

Lundi 5 octobre 2015

Lundi 2 novembre 2015

Lundi 7 décembre 2015

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

140148 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion au plan d'assurance collective des employés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

SECONDÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf renouvelle l'adhésion au régime d'assurance collective de l'Assurance Vie Desjardins-Laurentienne pour ses employés permanents admissibles au programme avec les mêmes garanties ;

QUE la Municipalité paie 50% des coûts de cette assurance, (plan individuel et plan familial), cette partie étant appliquée prioritairement sur les primes liées aux assurances invalidité hebdomadaire et prolongée et que l'excédent s'il y a lieu soit appliqué aux autres protections;

QUE les employés admissibles au programme paient 50% des coûts de cette assurance.
QUE la secrétaire-trésorière, Mme Lynda Foisy, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette assurance.

ADOPTÉE

140149 MAUVAISES CRÉANCES

ATTENDU QUE la Municipalité a émis en 2013 les factures 201217 au montant de 20\$, 201311 au montant de 20\$ et 201339 au montant de 25\$;
ATTENDU QUE malgré l'envoi d'états de compte, ces factures sont demeurées impayées et que ces débiteurs ont déménagé à l'extérieur du territoire de la municipalité ;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia
SECONDE PAR M. Clément Légaré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les soldes de ces factures, totalisant la somme de 65\$ soient inscrits comme mauvaises créances.

ADOPTÉE

140150 OCTROI DE DONS

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf octroie les dons suivants :

- École le Carrefour : 100\$
- Opération Nez-Rouge : 250\$
- L'Ombrelle : 100\$
- Centre d'action bénévole Laurentides : 100\$
- Paroisse St-Jean de Brébeuf/Dépannage Brébeuf : 200\$

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Santé et bien-être- dons* (0259000970)

- 159,60 \$ à la Croix-Rouge-Division Québec

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Sécurité publique- dons* (0223000970)

- Comité des Loisirs/Soirée Casino : 100\$

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Loisirs- subvention* (0270150970)

ADOPTÉE

140151 MAINTIEN DU SERVICE DE PROTECTION DE LA FAUNE DANS LE CENTRE DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la responsabilité d'application des lois et règlements régissant la faune et la protection des territoires fauniques est une obligation qui incombe au Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les Laurentides constitue la première région au Québec avec des dépenses de 193 millions de dollars et 1311 emplois liés à la pêche, à la chasse et au piégeage et que cette économie fondée sur la ressource faunique doit être protégée;

ATTENDU QUE les agents du bureau local de Labelle ont vu leurs effectifs être réduits à une seule équipe de deux agents et que le ministère envisagerait la fermeture du bureau de Labelle;

ATTENDU QUE le territoire du centre des Laurentides couvert par le bureau de Labelle est d'une superficie de 5 600 km² constitué de 2 MRC, 121 municipalités de Mont-Tremblant à Lac Saguay, du plus grand parc national du sud du Québec, de 2 réserves fauniques, de 2 Z.E.C., de 8 pourvoies et de terres publiques;

ATTENDU QUE la fermeture du bureau de Labelle engendrerait un surplus de travail aux effectifs déjà réduits de Mont-Laurier et de Saint-Jérôme, distants de 185 km et que cela engendrerait des délais de réponse inacceptables pour les services de lutte au braconnage et de protection des citoyens envers la faune sauvage;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE demander au ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, de maintenir un Service de la Protection de la Faune adéquat au centre des Laurentides en y conservant un bureau local constitué du nombre d'agents requis pour assumer la protection de la faune et la protection des citoyens envers la faune sauvage.
DE demander l'appui de M. Sylvain Pagé, député de Labelle, dans ce dossier.

ADOPTÉE

140152 REMERCIEMENTS À M. MARC-ANDRÉ MORIN

QUE la Municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du programme Initiative d'investissement local de Développement économique Canada pour la reconstruction de l'escalier et de la rampe d'accès de la salle communautaire;

ATTENDU QUE M. Marc-André Morin, député de Laurentides-Labelle, a appuyé la municipalité dans cette démarche;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de remercier M. Marc-André Morin, député de Laurentides-Labelle, pour son appui.

ADOPTÉE

140153 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC FILAU

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a fait appel aux services de FILAU pour offrir un service d'Internet haute vitesse sans fil sur son territoire dépourvu de ce service;

ATTENDU QUE pour offrir ce service et assurer une bonne qualité de service, FILAU doit faire appel à certaines infrastructures municipales pour l'installation de certains équipements;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir un protocole d'utilisation de ces infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le maire, M. Ronald Provost et le directeur général, M. Pascal Caron, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le Protocole d'utilisation d'infrastructure municipale avec FILAU Fibres Internet Laurentides.

ADOPTÉE

140154 APPROPRIATION DU FONDS RÉSERVÉ VOIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approprier du fonds réservé voirie la somme de 69,146\$ pour les travaux de réfections majeures effectués sur le Rang des Vents et sur la Montée Laurence en 2014.

ADOPTÉE

140155 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS 2014/2015

ATTENDU QUE M. Jules Perreault accepte d'effectuer le déneigement des trottoirs pour la saison 2014/2015 pour la somme de 6,515\$ plus taxes pour 20 heures de déneigement, les heures effectuées en surplus étant payées à 300\$ de l'heure plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

SECONDÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité accepte la proposition de monsieur Jules Perreault pour le déneigement des trottoirs pour la saison 2014/2015 dans les termes suivants :

1. M. Jules Perreault s'engage à effectuer le déneigement des trottoirs de la municipalité pour la saison d'hiver 2014/2015 selon les termes du cahier de charges « Déneigement des trottoirs » daté de novembre 2014;
2. La Municipalité s'engage à payer à M. Jules Perreault la somme de 6,515\$ plus taxes en quatre versements égaux étant payables le 15 décembre 2014 et les 15 février, 15 mars et 15 avril 2015 et les heures travaillées en sus des 20 heures de base étant payées au taux de 300\$ de l'heure avec le versement d'avril;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

140156 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – EMPIÈTEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN COUR LATÉRALE – 58 À 64 RUE PRÉVOST

ATTENDU QUE le propriétaire du 58 à 64 rue Prévost a obtenu un permis de construction pour un bâtiment de quatre logements et que lors de la construction la fondation a été érigée 30 cm dans la marge latérale;

CONSIDÉRANT que le requérant dépose une demande de dérogation mineure dans le but de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT que le bâtiment voisin est à plus de 6 mètres de la ligne latérale;

ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure permettant l'empiètement de 30 cm dans la marge latérale.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux
SECONDÉ PAR M. Peter L. Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la
demande de dérogation mineure pour l'empiétement de 30cm dans la marge latérale
du bâtiment principal situé au 58 à 64 rue Prévost.

ADOPTÉE

**140157 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – VÉRANDA – 25,
 DOMAINE-ALARIE**

ATTENDU QUE le propriétaire du 25 Domaine-Alarie veut obtenir un permis pour
faire une véranda sur la galerie du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que ce projet contrevient au règlement de zonage 2002-02;

ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme
recommande au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

SECONDÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la
demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'une véranda sur la galerie
déjà existante au 25, Domaine-Alarie.

ADOPTÉE

140158 DEMANDE DE SUBVENTION - EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

ATTENDU QUE la Municipalité de Brébeuf est responsable de l'administration du Camp de
jour pour la saison d'été 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf demande une subvention dans le cadre du Programme
Emplois d'été Canada pour l'engagement de deux étudiants(es) animateurs pour le Camp de
jour été 2015;

QUE Mme Lynda Foisy, secrétaire-trésorière, soit la personne-ressource mandatée pour
cette demande;

QUE Mme Lynda Foisy soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande;

DE demander à M. Marc-André Morin, député de Laurentides-Labelle, de nous appuyer
dans ce dossier.

ADOPTÉE

140159 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

*Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature
par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.*

Maire

Directeur général